

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

EN MARTINIQUE

EMPLOI / FORMATION ENJEUX ET PRÉCONISATIONS

Les Accueils Collectifs de Mineurs ont un réel avenir en Martinique. Ils ont la force d'être portés par des personnes engagées et soucieuses du bien-être des enfants. Ce secteur d'activité est porteur d'emploi et mérite d'être accompagné pour une plus grande professionnalisation et une meilleure structuration. La mise en place des nouveaux rythmes scolaires est une problématique qui place la formation et l'emploi du personnel d'encadrement dans le périscolaire en plein cœur de l'actualité.

Objectifs

Une étude a été réalisée par la DJSCS de février à septembre 2013 pour :

- dresser une photographie du secteur des Accueils Collectifs de Mineurs en Martinique (organisateur et centres de formation),
- étudier le profil actuel des salariés et diplômés du secteur,
- analyser l'adéquation Emploi/Formation dans les organismes d'accueil et envisager des préconisations en matière d'emploi et de formation.

Contexte régional et réglementaire

Les ACM en Martinique présentent les caractéristiques suivantes :

- une disparité organisationnelle
- un manque de locaux d'accueil dédiés
- une forte baisse de fréquentation depuis 5 ans
- des modalités perfectibles de mise en œuvre des ACM sur le temps périscolaire
- un métier d'animateur souvent méconnu ou mal perçu
- des conditions complexes d'application d'une réglementation stricte (hygiène, sécurité, encadrement, ...).

Chiffres clés - année 2011-2012

- **333 accueils sans hébergement**
51 513 enfants accueillis - 57,2% de 6-11 ans
- **15 accueils avec hébergement**
3 533 enfants accueillis - 59,4% de 12-17 ans
- **2 270 animateurs BAFA - 239 directeurs ou adjoints BAFD**
92 % de femmes parmi les diplômés BAFA
88 % de femmes parmi les diplômés BAFD
- **En 2012, 46 sessions de BAFA organisées et 6 sessions de BAFD**
7 organismes de formation
- **En 2012, 15 animateurs reçus au BPJEPS* animation**
**diplôme professionnel*



ENJEUX ET PRÉCONISATIONS

Les résultats de l'étude s'adressent aux organisateurs, aux centres de formation, aux partenaires institutionnels.



Favorisons la formation continue

Renforcer les compétences des animateurs professionnels et les formations BAFA/BAFD, largement plébiscitées aujourd'hui en Martinique, par des actions débouchant sur une plus grande adaptation à l'emploi, en :

- Favorisant l'acquisition de nouvelles compétences lors de la formation initiale et continue pour s'adapter aux différents publics accueillis et développer l'offre d'accueil.
- Trouvant des modalités complémentaires de financement de ces formations en mobilisant l'OPCA de branche, le Conseil Régional, la CAF, le CNFPT et la DJSCS.

- En 2012 : une faible variété dans les thèmes d'approfondissement mis en œuvre au regard des possibilités existantes.
- Unanimité des centres de formation sur le problème du financement de la formation par les stagiaires.
- Diminution significative du financement des formations BAFA par la CAF depuis 2010 (fonds nationaux en baisse). Malgré cela, en 2012, 313 allocataires ont bénéficié d'une aide pour le BAFA, 2 pour le BAFD.

Elaborons une politique de jeunesse territorialisée

Le contexte actuel de la réforme des rythmes scolaires incite tous les partenaires, acteurs ou financeurs des politiques de jeunesse, à définir de manière collégiale les objectifs et les moyens à mobiliser pour favoriser une prise en charge globale des enfants et des jeunes sur un même territoire :

- Créer des passerelles entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extra-scolaire) formalisées dans le cadre d'un document unique.
- Mobiliser tous les dispositifs de droit commun existants pour mutualiser les moyens (humains, financiers, matériels, ...) et optimiser leur utilisation.

- Financement du Temps Libre des enfants et des familles
(répartition des aides financières 2012 - CAF Martinique)
88% aides aux partenaires - 12% aides aux familles
- Détail des aides aux familles (CAF Martinique - 2012)
Bons CAF : 750 000 € (61%) - Tickets Loisirs : 200 000 € (16%)
Centres familiaux de vacances - VVF : 150 000 € (12%)
Bourses BAFA/BAFD : 40 125 € (3%)



Valorisons les ACM et le métier d'animateur

Améliorer la communication sur la filière de l'animation et sur l'offre proposée par les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

- **Communiquer auprès des familles (parents et enfants)** pour replacer au cœur de l'accueil les échanges autour des valeurs éducatives traduites dans le projet et pour les inciter à intégrer librement l'ACM dans l'organisation de la vie familiale.
- **Promouvoir les aides au temps libre** de la CAF pour lever les freins financiers à l'accès aux ACM.
- **Favoriser les échanges avec les futurs animateurs autour des diplômes professionnels à leur disposition** (CQP Animateur Périscolaire, BPJEPS, BAPAAT, ...) à l'occasion de forums des métiers ou par le biais de brochures, d'affichage pour qu'ils se projettent à long terme dans leur futur emploi. Cette démarche vient en parallèle de la construction de l'offre de formation professionnelle en Martinique.
- **Promouvoir les compétences des animateurs auprès des employeurs** et la capacité de la filière à proposer de la formation continue pour développer l'employabilité de leurs salariés.

Enquête sur le non recours aux aides au temps libre (ODENORE/CAF Martinique - nov. 2012)

- déficit d'information sur les places vacantes pour les moins de 6 ans,
- déficit de confiance vis à vis des encadrants (rumeurs et méconnaissance),
- manque d'intérêt des adolescents vis à vis des loisirs collectifs sans hébergement

Structurons la filière de l'animation

Dans le cadre de l'adéquation emploi/formation dans les Accueils Collectifs de Mineurs en Martinique, plusieurs pistes sont dégagées :

- **Pallier au morcellement actuel de l'emploi** par l'annualisation et la modulation du temps de travail dans le cadre de contrats à durée indéterminée soutenus par les dispositifs d'aide à l'embauche.
- **Professionaliser l'emploi** en favorisant la formation professionnelle continue des salariés du secteur et l'acquisition de diplômes inscrits au RNCP (diplômes d'Etat et de branche).
- **Développer l'offre de formation professionnelle sur le territoire** (initiale et continue) et harmoniser les pratiques au niveau des centres de formation pour proposer un calendrier cohérent avec le bassin d'emploi.

Illustrations (données étude DJSCS 2013) :

55% des animateurs BAFA qui ont 1 contrat/an travaillent sur les ACM en temps périscolaire (691 personnes en 2011/2012)

94,5% des BAFA ont un employeur unique avec lequel 41% d'entre eux cumulent plusieurs contrats

Le réseau des organismes de formation travaille avec le référent ACM de la DJSCS depuis quelques années sur :
- l'harmonisation des pratiques de formation
- la mise en place de séminaires d'échanges par thématique
- l'organisation de modules de formation pour les animateurs

Dispositifs de droit commun existants mobilisables sur les différents temps de l'enfant (scolaires, extra et périscolaires et dans le cadre de la Réforme des Rythmes Scolaires) - Non exhaustif

AIDES DIRECTES

- **Accompagnement Educatif** (Education Nationale), Accueillir les élèves après les cours pour leur proposer une aide aux devoirs, un renforcement de la pratique des langues vivantes, des activités culturelles, artistiques ou une pratique sportive. *Interlocuteur : Rectorat.*
- **Accompagnement Educatif Sportif (AES)** est un dispositif périscolaire proposé à l'ensemble des élèves de collèges et à ceux des écoles primaires, et destiné à favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement. *Interlocuteur : DJSCS.*
- **Aides au temps libre de la Caisse d'Allocations Familiales à destination des familles** (Tickets Loisir, Bons CAF, ...) **et des organismes d'accueil** (subventions d'investissement et de fonctionnement). Elles permettent de réduire le coût des prestations des ACM pour les parents. A ces aides, peut s'ajouter la participation de la CAF dans le cadre de l'ALSH, pour la garde des enfants sur le temps périscolaire.
- **Dispositifs d'aide à l'embauche (CUI-CAE, CAE DOM, Emplois d'Avenir, ...)**. Ils permettent de réduire le coût de l'emploi de manière significative pour les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités). *Interlocuteurs : Pôle Emploi / missions locales / DJSCS*
- **Projets artistiques et culturels** (portail interministériel) Ils permettent aux élèves volontaires de découvrir la diversité et la complémentarité des expressions artistiques par une approche à la fois pratique et critique. *Ex. : Ateliers artistiques / Ateliers scientifiques et techniques / Classes à PAC / Classes de découvertes / Résidences d'artistes. Interlocuteur : DAC.*

<http://www.education.arts.culture.fr/n-1/action-culturelle/dispositifs-generaux/ateliers-artistiques.htm>

RESEAUX DANS LESQUELS S'INCLURE

- **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** vise à soutenir les actions d'accompagnement des enfants et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances. Il s'adresse aux élèves de l'enseignement des premiers et seconds degrés, sur l'ensemble du département. *Interlocuteur : DJSCS*
- **Programme de Réussite Educative (PRE)** Mis en place pour les enfants entre 2 et 16 ans scolarisés en éducation prioritaire et/ou en territoire "politique de la ville". L'enfant et pas seulement l'élève est concerné, par conséquent aussi hors temps scolaire. Il s'agit de repérer les difficultés de manière globale et les analyser pour mettre en place une réponse individuelle propre à chaque situation. Des actions collectives (d'aide à la parentalité par exemple) et individuelles (accompagnements personnalisés divers, du type accompagnement dans un centre de soins ou pour une activité de loisir) peuvent être financées par le PRE. *Interlocuteur : Caisse des écoles de FDF / GIP DSU Lamentin*
- **Réforme des rythmes scolaires** (financements spécifiques)
 - Participation de la CAF dans le cadre du PEDT, à hauteur de 3H/sem/enfant
 - Fonds d'amorçage de l'Education Nationale.*Interlocuteur : Commune*

Interlocuteurs

- **La Caisse d'Allocations Familiales de Martinique (CAF)**
 - M. BANARE - Tickets Loisirs - Tél. direct 0596 66 49 88
 - M. RAVIER - Aide aux temps libres - Tél. direct 0596 66 48 05
- **La Direction des Affaires Culturelles de Martinique (DAC)**
 - M. POILANE - Action Territoriale - Tél. direct 0596 60 87 60
- **La Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Martinique (DJSCS)**
 - M. BRUANT - OVVV/FONJEP - Tél. direct 0596 66 35 35
 - M. CARISTAN - Réforme des Rythmes scolaires / Politique de la Ville - Tél. direct 0596 66 35 69
 - Mme FALGUIERE - Réglementation et contrôle des ACM - Tél. direct 0596 66 35 62
 - Mme FLAMAND - Dispositifs d'aide à l'emploi - Tél. direct 0596 66 35 55
 - M. PRIVAT - CNDS / AES - Tél. direct 0596 66 35 38
 - M. TAILLARD - Réglementation sportive - Tél. direct 0596 66 35 56
- **Les agences de Pôle Emploi et de la Mission Locale de votre territoire**
- **Le Rectorat de Martinique**
 - M. URSULET - Proviseur à la vie scolaire - Tél. secrétariat 0596 52 29 72
- **Le Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de votre commune**